

## Résiliation assurance auto suite décès

## Par viridiana5, le 16/05/2011 à 21:34

## Bonjour,

Suite au décès de mon père, nous avons déplacer son véhicule dans un garage (professionnel, sécurisé et assuré) dans l'attente du réglement de la succession Lorsque j'appelle l'assurance de mon père pour les informer du décés et égallement connaître la procédure pour résilier l'assurance automobile, cette dernière m informe que ce n'est pas possible sans le certificat de vente ou de cession

Est ce normal?

Merci pour vos réponses

## Par Tisuisse, le 17/05/2011 à 12:58

Bonjour,

Faites faire un "certificat d'hérédité", accompagné du certificat de décès, conformément à l'article L 121-11 du code des assurances, vous demandez la résiliation du contrat à effet immédiat et remboursement du trop perçu.

Puis, vendez la voiture sinon le garagiste continuera à vous faire payer les frais de gardiennage.